COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 12.04.2021

05/2021

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.- au budget 2022 et de CHF 422'890.- aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (FACEME), via le Réseau enfance Montreux et environs (REME)

Présidente : Christine Menzi (UDC)

Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Anne Duperret (PLR)
Tina Fattet (PLR)
Sébastien Giovanna (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Romain Pilloud (SOC)
Anne Saito (Les Verts)
Vincent Tschopp (ML)
Bernard Tschopp (PLR)

Représentation municipale :

Mme Jacqueline Pellet (Conseillère Municipale, Directrice des Affaires Sociales, Familles et Jeunesse SFJ), M-Simon Smith, (Chef de service SFJ) et M. René Gubler, (Directeur général de la Fondation pour l'Accueil Collectif de l'Enfance Montreux et environs FACEME).

Préambule

Comme le veut la coutume, la présidence de la commission est remise en jeu, celle-ci n'est pas demandée, Mme Christine Menzi est confirmée dans sa fonction de présidente-rapporteuse.

Les personnes ayant une déclaration d'intérêt sont priées de s'annoncer. Les personnes suivantes s'annoncent :

- M. Sébastien Giovanna en sa qualité d'ancien propriétaire des Vergers 4, vendu en 2019

- Mme Jacqueline Pellet annonce une déclaration d'intérêt commune, puisqu'elle est représentante de la Municipalité auprès du REME qu'elle préside, MM. Gubler et Smith font également partie du REME, de plus Mme Pellet est vice-présidente de la FACEME.

Introduction par la Municipalité

Mme Pellet nous rappelle que ce préavis s'inscrit dans la stratégie du développement des places d'accueil que la Municipalité a adoptée en tant que service à la population et particulièrement aux familles.

Le nombre d'enfants inscrits dans nos structures et sur les listes d'attente est en augmentation continuelle, raison pour laquelle il est nécessaire de prévoir à l'avance des infrastructures scolaires ou d'accueil. En effet, il n'est pas possible de créer d'un coup les places manquantes, tout cela doit être bien programmé.

Pour ce faire, il est nécessaire de chercher en premier des lieux d'accueil aux endroits où l'on en aura le plus besoin, puis de les adapter aux normes pour leur utilisation. Le tout engendre des coûts qui devront être mis au budget qui devra être ensuite validé.

Ce préavis est fait en deux parties soit :

- le transfert des 27 places d'accueil de la crèche des Moussaillons, qui se situe presqu'en ville, aux Vergers 4, lieu plus adéquat pour les enfants
- la création de 37 places d'accueil

Le transfert de la crèche des Moussaillons ne touchera pas d'aide spécifique, mais profitera de l'aide cantonale au fonctionnement, tandis que la création des 37 nouvelles places d'accueil sera subventionnée par l'aide au démarrage de la Confédération et du Canton.

Ce regroupement sur un seul site, permettra une optimisation et une plus grande flexibilité pour la répartition des places d'accueil, sans devoir déplacer les enfants d'un site à un autre. On aura ainsi une meilleure synergie d'occupation.

Passage du préavis point par point :

Un commissaire pose la question concernant la circulation routière. Il rend attentif à l'organisation de la pose et la prise en charge des enfants par les parents. Il lui est répondu qu'il y aurait la possibilité d'un arrêt temporaire de véhicules à Vergers 2, le propriétaire n'a pas encore été contacté, d'autre part l'arrêt de bus se situe tout près à la rue du Lac. Les parents devront également être disposés à marcher un peu ! L'entrée de la crèche pourrait se faire soit par la rue du Lac, la rue des Vergers ou par les deux côtés, ce point est encore à étudier minutieusement.

Un commissaire demande s'il est possible d'évaluer pour le futur le besoin du nombre de places en crèche ? Il lui est répondu qu'actuellement 60 bébés sont sur les listes d'attente, certains enfants ne viennent en crèche que deux ou trois jours par semaine… C'est un calcul quasi impossible à établir, il dépend du nombre d'enfants naissant ou arrivant dans notre Commune. La difficulté est que les enfants arrivent vite en crèche, dès le 3e mois, la planification en est plus courte que pour la période scolaire.

Des places sont proposées aux parents qui exercent une activité professionnelle (priorité 1) ainsi qu'aux parents en formation, à la recherche d'un emploi (priorité 2).

Le projet des Vergers 4 permettrait d'avoir plus de flexibilité. En effet, les enfants des 3

catégories : nurserie, trotteurs et moyens trouveront la possibilité d'y être placés. Il s'agira également de trouver un équilibre entre le nombre d'enfants de chaque catégorie, afin qu'un enfant ne doive pas changer de crèche en grandissant. Pour information, la crèche des Moussaillons ne peut pas recevoir de bébés, car elle ne possède pas d'emplacement extérieur.

En cas d'acceptation du présent préavis, le propriétaire s'est engagé à prendre à sa charge la mise en conformité du bâtiment, selon les besoins de la FASEME.

Une commissaire demande si des parents arrivant avec des trotteurs ou moyens dans la Commune pourraient malgré tout rejoindre cette filière. Il lui est répondu que chaque demande est examinée. Certains parents ne souhaitent pas mettre leurs enfants dans une structure collective, ils préfèrent les placer en accueil familial. Les parents arrivent souvent avec des enfants d'âge différent.

Un commissaire demande si actuellement d'autres projets sont examinés pour la fin de l'année, d'autre part il est intéressé du nom que recevra cette future crèche ! Mme Pellet explique qu'il y a toujours des projets en gestation. Nous avons actuellement 217 places d'accueil. Pour information une place représente environ le besoin pour 1,5 enfants. Selon l'optimisation cantonale, nous devrions avoir entre 800 et 900 places, mais il est bien clair que cette demande n'est pas réaliste, nous aurions là un nombre idéal, sans attente lors d'une demande ! Concernant le nom de la crèche, la coutume veut que la première équipe du personnel en choisisse le nom !

M. Smith explique également qu'en cours d'année il y a toujours des mouvements avec l'arrivée de nouvelles familles ou leurs départs dans d'autres communes avoisinantes. Souvent dans ces cas nous nous arrangeons avec les autres réseaux, pour que les enfants puissent rester dans la même crèche si cela est souhaité. Les réseaux se refacturent entre elles les montants. Il existe également des dérogations scolaires lorsque par exemple des grands-parents habitent à Blonay et qu'il est plus facile que les enfants s'y rendent à l'école.

En ce qui concerne le site des Moussaillons, il sera utilisé par la FACEME après sa transformation en locaux administratifs dont une partie pourra également être sous-louée pour la formation d'auxiliaires en éducation. Le bail ne sera donc ni dénoncé ni subventionné. M. Gubler explique que cette perspective n'est pas un luxe, des locaux étant nécessaire pour gérer l'administratif des 160 employés actuels.

Un commissaire demande comment est calculé le montant, mis au budget 2022, de la participation parentale, ce montant étant compliqué à prévoir. Il lui est répondu que ce calcul est basé sur les années précédentes. Mme Pellet spécifie qu'entre la participation des parents et les subventions on assure 48% de la somme.

Une commissaire demande comment est calculée la participation parentale qui est fixée selon leurs revenus. Il lui est spécifié que l'échelle est exponentielle, pour ne pas trop charger la classe moyenne. Il est bien clair que la crèche ne doit pas faire de profits, le canton y veille. Actuellement la participation maximale par enfant est de CHF 148.00 par jour pour une garde complète.

Mme Pellet indique que cette année la commission de gestion s'occupe de l'analyse des structures d'accueil, des coûts, de l'organisation du réseau, des renseignements plus techniques parviendront donc aux conseillers communaux.

Le calendrier prévu pour les Vergers 4 est un calendrier idéal ! De la part du propriétaire cette prévision est réalisable. Le plus difficile sera la recherche de personnel.

Une commissaire demande pourquoi il est si difficile de trouver du personnel, il lui est répondu qu'il y a obligation d'engager au minimum 50% de personnel HES, (hautes écoles spécialisées), ce personnel change rarement de place de travail, les effectifs sont ensuite complétés par du personnel ASE (Assistant socio-éducatif). Pour information le personnel de la FACEME a un statut calqué sur le personnel communal avec un salaire légèrement plus bas, mais profitant d'une très bonne caisse de pension, ce point ne touche encore pas forcément les jeunes candidats !

M. Gubler nous communique que le propriétaire prendra en charge la mise en conformité de la crèche pour une somme d'env. Mio 1'050.00 et qu'un bail de 15 ans sera signé en cas d'acceptation de la part du Conseil communal. Le loyer mensuel se montera à CHF 27'500.00, auquel on peut soustraire factuellement le montant dépensé par le propriétaire pour les transformations, soit env. CHF 5'800.—en mensualités sur 15 ans. En comparaison avec la Pouponnière, en admettant que nous y soyons locataire, la différence mensuelle serait d'env. CHF 8.—par m2.

Il va sans dire que le propriétaire sera également intéressé de prolonger le bail au-delà des 15 ans, car les installations qu'il aura faites sont spécifiques à une crèche et le besoin en crèches sera sûrement toujours d'actualité. Le propriétaire sera responsable de l'entretien de tout le matériel qu'il aura mis à disposition, tandis que la FASEME de celui qu'elle aura apporté.

Une commissaire pose la question concernant l'adaptation des terrasses extérieures. Il lui est répondu que les terrasses seront encore aménagées et qu'elles seront assez grandes pour les besoins de la crèche. Les terrasses sont plutôt prévues pour les bébés, les trotteurs et les moyens enfants préférant aller se promener dans les alentours de la crèche, au bord du lac par exemple.

Une commissaire demande si une inauguration est prévue, il lui est répondu que les locaux pourront être visités, mais une inauguration publique n'est pas prévue dans la situation actuelle !

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

VU

le préavis No 05/2021 de la Municipalité du 5 février 2021 au Conseil communal relatif au transfert de 27 places, à la création de 37 places dédiées à l'accueil de jour des enfants préscolaires et à la demande d'une augmentation de la subvention communale de CHF 397'340.—au budget 2022 et de CHF 422'890.—aux budgets 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage), en faveur de la Fondation accueil collectif de la petite enfance de Montreux et Environs (REME), sous déduction des subventions cantonales, fédérales et

des charges d'exploitation de la structure transférée

VU

Le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME, via le REME, pour l'ouverture et l'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire de 64 places, dont 27 transférées, à la rue des Vergers 4, 1815 Clarens
2. de lui allouer à cet effet une augmentation de la subvention communale nette de CHF 397'340.—au budget 2022 et de CHF 422'890.—au budget 2023 et suivants (déduction faite de l'aide au démarrage) ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Christine Menzi (UDC)